

**VILLE DE LAC-MÉGANTIC**

**AVIS DE PROMULGATION**

**RÈGLEMENT NO 1820**

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par la soussignée greffière de la municipalité, QUE : -

Le 20 novembre 2018, le conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic a adopté le Règlement n° 1820 décrétant des travaux de démolition et d'aménagement de l'Espace Jeunesse et un emprunt de 1 590 000 \$ à cette fin. Cet emprunt sera financé sur une période de 15 ans. Ce règlement a été approuvé partiellement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 14 mars 2019, pour un montant n'excédant pas 1 312 866 \$.

L'original de ce règlement est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ** à Lac-Mégantic, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de mars 2019.

M<sup>me</sup> Nancy Roy,  
Greffière